

Olivier OUDARD Rue des Bronziers 73210 PEISEY-NANCROIX
Tél : 06 22 52 00 34
Email : olivier@guide-montagne.com
www.guide-montagne.com

Conditions Générales de Vente

Les présentes conditions générales s'appliquent à la vente d'**activités** par le **Guide de Montagne** Olivier Oudard domicilié rue des bronziers 73210 PEISEY-NANCROIX enregistré sous le n° SIRET 440 985 794 000 13, au bénéfice de toute personne physique ou morale, ci-après le(s) « **client (s) ou participant(s)** »),

L'achat d'une Activité vendue par le le **Guide de Montagne** Olivier Oudard implique la connaissance et l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales de vente.

1 Définition de la Prestation

Le **Guide de Montagne** délivre une prestation d'encadrement, d'animation, d'enseignement et d'entraînement en sécurité de l'alpinisme et de ses activités assimilées, et exerce ses prérogatives dans le respect de l'arrêté du 16 juin 2014 relatif à la formation spécifique du diplôme d'état d'alpinisme – guide de haute montagne.

Les présentes conditions générales ne portent que sur la vente des **activités** précitées, à l'exclusion de toute autre prestation de transport, d'hébergement, de nourriture, ou de location de matériel, ci-après l'(es) « **Activité(s)** » ,

2 Vente de l'Activité - Réservation

Le contrat est composé de deux parties applicables en cas de contradictions dans l'ordre suivant : les accords individuels entre le **Guide de Montagne** et le **Client**, et les présentes conditions générales.

L'Activité est vendue dès que les parties (**Guide de Montagne** et **Client(s)**) se sont mises d'accord sur les principales caractéristiques et le tarif de la prestation. Il s'agit alors d'un accord écrit (Email).

La demande d'inscription s'effectue directement auprès du **Guide de Montagne**, par téléphone au 06 22 52 00 34, par Email : olivier@guide-montagne.com, et mentionne les noms, prénom, adresse, et coordonnées de contact du **Client**.

Le **Guide de Montagne** propose au **client** par Email les principales caractéristiques de l'activité, le tarif et un échéancier de paiement et lui adresse les présentes CGV.

L'inscription est effective après que le **client** a accepté par Email les propositions du guide de montagne et réglé des arrhes d'un montant égal à 30 % du tarif de l'Activité, et que le **Guide de Montagne** en a accusé bonne réception.

En l'absence d'accusé de réception de la part du **Guide de Montagne** dans un délai de 10 jours, l'inscription sera réputée non validée, le **Guide de Montagne** conservant toutefois la possibilité de confirmer cette inscription après ce délai et jusqu'au jour de l'Activité.

Le solde de la somme due est versé au **Guide de Montagne** en fonction de l'échéancier annoncé à la réservation.

3 Droit de rétractation

Le **Client** est informé que conformément aux dispositions de l'article L. 221-28 du code de la consommation, l'inscription à une **Activité** est ferme et définitive et qu'il ne bénéficie pas d'un droit de rétractation.

4 Tarifs – Frais supplémentaires - Modalités de paiement – Réclamations

Le tarif correspond aux honoraires du **Guide de Montagne**. Il porte sur la seule prestation d'encadrement de l'Activité à l'exclusion de toute autre prestation. Il s'entend toute charge comprise.

Le tarif tient compte des us et coutumes de la profession, du nombre de participants et de leur niveau technique et physique, et des caractéristiques de l'objectif poursuivi (difficulté technique, dénivelé, engagement, ...).

Le **Guide de Montagne** applique soit un tarif journalier de base, variable selon la saison hivernale et estivale, soit un tarif défini en fonction de l'objectif poursuivi.

Les frais supplémentaires éventuels occasionnés par l'**Activité** (transport, remontées mécaniques, boissons, nourriture, hébergement, etc...) sont commandés, pris en charge et payés directement par le(s) **Client(s)**, y compris ceux du **Guide de Montagne**.

Modalités de paiement : Le tarif de l'**Activité** est à régler par virement bancaire, par chèque bancaire à l'ordre de Olivier Oudard ou par espèces.

Réclamation : Toute réclamation est adressée par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse du **guide de montagne**, au plus tard un mois après la survenance du fait générateur de la demande.

5 Modification ou annulation de l'Activité

Les activités de montagne sont soumises à des aléas liés aux conditions météorologiques, nivologiques et de terrain, à la fréquentation, ainsi qu'à l'expérience, aux capacités techniques et à la condition physique des participants.

Pour assurer la sécurité des personnes, l'**Activité** proposée peut être annulée ou modifiée par le **Guide de Montagne** à tout moment en amont, au début, ou pendant sa réalisation.

• **En cas de modification de l'Activité** par le **Guide de Montagne** en amont ou pendant l'**Activité** le tarif de l'itinéraire de substitution sera appliqué à hauteur des us et coutumes, sans pouvoir être inférieur au tarif journalier de base du **Guide de montagne**, et sans que le **Client** ne puisse prétendre à aucune indemnité.

En cas de modification de l'**Activité** du fait du **Client**, notamment pour insuffisance des prérequis physique ou techniques déclarés, le tarif de l'objectif initial pourra être appliqué dans son intégralité.

• **En cas d'annulation de l'Activité** par le **Guide de Montagne** en amont de l'**Activité**. La possibilité est donnée à un report de l'**Activité**. En cas de refus par le(s) **Client(s)**, les sommes déjà versées sont remboursées.

Si le nombre de participants minimal fixé n'est pas atteint pour la réalisation d'une **Activité** organisée collectivement, le **Guide de Montagne** peut décider de ne pas réaliser l'**Activité**. Dans cette hypothèse, les sommes versées par le(s) **Client(s)** lui sont remboursées intégralement.

• **En cas d'annulation de l'Activité par le(s) Client(s)** :

Le barème suivant sera appliqué :

Dans le cas d'activités à la 1/2 journée, à la journée ou sur deux jours :

- Jusqu'à 10 jours avant le début de l'**Activité** : les sommes déjà versées sont remboursées sauf sommes déjà engagées.
- de 10 à 4 jours avant le début de l'**Activité** : les arrhes sont conservées.
- Moins de 4 jours avant le début de l'**Activité** : l'intégralité du tarif de l'activité est due.

Dans le cas d'activités se déroulant pendant 3 jours ou plus :

- Jusqu'à 31 jours avant le début de l'**Activité** : 100€ sont conservés
- de 30 à 10 jours avant le début de l'**Activité** : les arrhes sont conservées.
- Moins de 10 jours avant le début de l'**Activité** : l'intégralité du tarif de l'activité est due.

6 Prérequis techniques et physiques - santé

Des prérequis techniques, physiques ou d'expérience peuvent conditionner l'accès du **Client** à l'**Activité**.

Le **Client** qui déclare à tort respecter ces prérequis, et qui dispose d'un niveau technique, physique ou d'expérience inférieur à celui déclaré, est entièrement responsable des conséquences de tous types qui pourraient en résulter.

En particulier, le **Client** doit déclarer au **Guide de Montagne** tout problème de santé, antécédent médical, traitement ponctuel ou de longue durée, accident, susceptible d'affecter sa santé physique ou psychologique, ainsi que toute appréhension particulière (vertige, antécédent d'accident, peurs, ...).

7 Organisation de l'Activité

Horaires : Pour le bon déroulement de l'**Activité**, le **Client** s'engage à respecter les horaires de rendez-vous communiqués.

Le non-respect de l'horaire de rendez-vous par le **Client** peut entraîner la modification de l'**Activité** et ne donne en aucun cas droit à remboursement.

Nombre de participants : Un nombre de participant maximum peut être fixé pour chaque Activité au regard des us et coutumes, du niveau physique et technique des participants, et des conditions météorologiques et de terrain.

En cas d'Activité organisée collectivement, un nombre minimum de participants peut être fixé, ainsi que la date à compter de laquelle un nombre insuffisant d'inscrits n'en permet pas la réalisation.

8 Matériel

Matériel collectif : Le tarif inclut le matériel collectif et de sécurité propre à l'activité.

Matériel individuel : Le matériel technique personnel suivant peut vous être gracieusement prêté : crampons, piolet, baudrier et casque pour les activités montagne, chaussons d'escalade, baudrier, casque pour les séances d'escalade, DVA, pelle, sonde pour les activités en conditions hivernales. Le **Client** s'engage à porter et à utiliser cet équipement durant toute l'**Activité**, sauf indication contraire expresse du **Guide de Montagne**

Le **Client** est informé qu'il est seul responsable du matériel qui lui a été prêté et des dommages qui pourraient en résulter pour lui ou pour un tiers. En cas de perte, vol ou détérioration du fait d'un usage non conforme le **Client** est tenu de rembourser le matériel.

9 Responsabilités - Milieu spécifique

Les **Activités** se déroulent en environnement spécifique (milieux montagnard, enneigé, etc.) qui comportent des risques naturels objectifs et aléatoires (chutes de pierres, séracs, crevasse, avalanches etc.). La présence du **Guide de Montagne** ne fait pas disparaître ces risques naturels. Le **Participant** a conscience des dangers auxquels il s'expose.

Le **Guide de Montagne** est soumis à une obligation de sécurité de moyen et non de résultat. Il met en œuvre tous les moyens à sa disposition, y compris le renoncement, pour assurer avec prudence et diligence la sécurité du **Participant**, lequel conserve un rôle actif dans la réalisation de l'**Activité**. Le **Participant** veille à sa propre sécurité et à celle des tiers. Il doit respecter les règles de sécurité et de comportement qui découlent du bon sens, ainsi que celles transmises par le **Guide de Montagne**

10 Assurances et Secours

Le **Guide de Montagne** bénéficie d'une assurance en responsabilité civile professionnelle en France et dans le monde entier qui couvre les dommages qui résulteraient de ses actions en qualité de professionnel.

- **ALLIANZ RC pro, contrat n°621 38 930**, garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant être encourue en raison des dommages corporels, matériels, immatériels causés à autrui, au cours ou à l'occasion des activités. Toutefois, il est précisé que hors de France, la présente assurance ne peut se substituer à toute obligation légale étrangère imposant de s'assurer sur place et, en conséquence, ne dispense pas le Souscripteur de l'obligation de s'assurer conformément aux textes locaux.
- **Europ Assistance, assurance assistance, contrat n°58.224.457**, pour toutes activités se rapportant à la profession de guide mentionnées dans le contrat. Numéro de téléphone : **+33 1 41 85 99 38**

Cette assurance ne se substitue pas à la responsabilité civile individuelle du **Client** pour les dommages qu'il causerait à lui-même ou à des tiers, ou qui résulteraient du fait d'un phénomène naturel extérieur.

Il revient au(x) **Client(s)** de s'assurer en responsabilité civile individuelle pour la pratique de l'activité envisagée sans limitation de lieu et d'altitude, **incluant assistance, recherche, secours et rapatriement**.

Le **Guide de Montagne** informe le **Client** qu'il a la possibilité de souscrire une assurance annuelle ou à la journée étant précisé qu'il appartient au **Client** de s'assurer que les garanties requises sont effectivement couvertes.

11 Droit à l'image

Le **Client** autorise **Le Guide de Montagne** à utiliser sans limitation à des fins promotionnelles et commerciales, par voie de reproduction, représentation, projection et adaptation, les images (photos et vidéos) prises à l'occasion de l'**Activité** encadrée, sauf indication contraire expresse du **Client**, signifiée avant le début de l'**Activité**.

Les parents du Client mineur accordent au **Bureau des Guides** et à l'**Encadrant** l'autorisation d'utiliser les images du **Client** mineur dans les mêmes conditions.

12 Règlement des litiges et loi applicable

En cas de litiges, le client doit expédier une lettre recommandée au **Guide de Montagne** pour exposer sa réclamation et favoriser un règlement amiable. **Le Guide de Montagne** a deux mois pour répondre, et sans réponse ou si celle-ci ne convient pas au client, ce dernier peut, conformément à l'article L.612-1 du code de la consommation, saisir le Médiateur de la consommation MCP Médiation :

- Soit en ligne sur : www.mcpmediation.org et remplir le formulaire de saisine.
- Soit par voie postale : MCP Médiation, 12 square Desnouettes – 75015 Paris.

La langue de référence, pour le règlement de contentieux éventuels, est le français. Toutes les contestations relèveront de la compétence des juridictions dont dépend le siège social du **Guide de Montagne**